

**PROJET : Etude sur l'importance de l'exploitation artisanale de bois, son impact environnemental et socio économique dans le territoire de Mambasa et d'Irumu ainsi que les environs de la ville de Kisangani.**

**ATELIER DE RENFORCEMENT DES CAPACITES DES ENQUETEURS  
SUR LES TECHNIQUES DE COLLECTE DES DONNEES SUR  
L'EXPLOITATION ARTISANALE DE BOIS**

Appui : UICN

Rapport Présenté

par

Cyrille ADEBU LIGINDA, Responsable du Projet  
En collaboration avec le Staff du Projet

Janvier 2009

## Sommaire

I.INTRODUCTION .....	3
II. DEROULEMENT DE L' ATELIER .....	4
II.1. PREMIERE JOURNEE : 26/01/2009 .....	4
II.1.1. L'EVOLUTION DU PROCESSUS DES REFORMES FORESTIERES EN RDC	4
II.1.2. LES MESURES D'APPLICATION DU CODE FORESTIER.....	7
II.1.3. ECHANGE SUR LES IMPACTS DE L'EXPLOITATION ARTISANALE BOIS EN ITURI.....	8
II.2. DEUXIEME JOURNEE : 27/01/2009.....	13
II.2.1. THEME : METHODE PARTICIPATIVE DANS LA COLLECTE DES DONNEES OU TECHNIQUES D'ECHANTILLONNAGE. ....	13
II.3. JOURNEE DU 28/01/2009 .....	21
II.3.1. TRAVAIL EN CARREFOUR .....	21
III . CONCLUSION.....	28
ANNEXE .....	29
PROGRAMME DES ACTIVITES : .....	29
SYNTHESE DU QUESTIONNAIRE D'ENQUETE .....	30
COPMTE RENDU DE L'EXERCICE REALISE SUR LE TERRAIN A ALIBUKU ...	35
I.INTRODUCTION .....	3
II. DEROULEMENT DE L' ATELIER .....	4
II.1. PREMIERE JOURNEE : 26/01/2009 .....	4
II.1.1. L'EVOLUTION DU PROCESSUS DES REFORMES FORESTIERES EN RDC	4
II.1.2. LES MESURES D'APPLICATION DU CODE FORESTIER.....	7
II.1.3. ECHANGE SUR LES IMPACTS DE L'EXPLOITATION ARTISANALE BOIS EN ITURI.....	8
II.2. DEUXIEME JOURNEE : 27/01/2009.....	13
II.2.1. THEME : METHODE PARTICIPATIVE DANS LA COLLECTE DES DONNEES OU TECHNIQUES D'ECHANTILLONNAGE. ....	13
II.3. JOURNEE DU 28/01/2009 .....	21
II.3.1. TRAVAIL EN CARREFOUR .....	21
III . CONCLUSION.....	28
ANNEXE .....	29
PROGRAMME DES ACTIVITES : .....	29
SYNTHESE DU QUESTIONNAIRE D'ENQUETE .....	30
COPMTE RENDU DE L'EXERCICE REALISE SUR LE TERRAIN A ALIBUKU ...	35

## I.INTRODUCTION

---

Ce lundi 26 janvier 2009, s'est tenu dans la grande salle de réunion de l'ONG « OSAPY » un atelier de renforcement des capacités des enquêteurs sur l'exploitation artisanale du bois dans le cadre *d'Etude sur l'importance de l'exploitation artisanale de bois, son impact environnemental et socio économique dans le territoire de Mambasa et d'Irumu ainsi que les environs de la ville de Kisangani.*

Prévu à 8h30' l'atelier a débuté à 10HH00' par la présentation du programme (Voir le programme Annexe) par l'un des intervenants en la personne de Me Paulin POLEPOLE qui a joué le rôle de modérateur.

Après la présentation et l'adoption du programme, c'était le tour de l'auto présentation des participants suivi de celui du Chef des Travaux Jean Maurice UWONDA de l'UNIKIS qui est venu en remplacement du Professeur UCWON.

En prévision des travaux en carrefour, bien que le nombre des participants soit relativement faible, l'option était prise qu'on puisse subdiviser les 10 participants en deux groupes de cinq membres.

En outre, pour gagner du temps, le modérateur a rappelé rapidement quelques points habituellement utilisés comme règlement intérieur dans les ateliers :

- Téléphone sous vibreur ;
- Pas de réunions parallèles ;
- Demande de la parole ;
- Eviter trop des sorties.

L'objectif de l'atelier était former les enquêteurs sur la technique de collecte des informations et sur la connaissance en matière de textes juridiques régissant l'exploitation des forêts en RDC.

## II. DEROULEMENT DE L'ATELIER

---

### II.1. PREMIERE JOURNEE : 26/01/2009

#### II.1.1. L'EVOLUTION DU PROCESSUS DES REFORMES FORESTIERES EN RDC

Par Mr l'Abbé Willy LOYOMBO

Ici Monsieur l'Abbé Willy est intervenu pour proposer une méthodologie à suivre : étant donné que nous suivons depuis environs cinq ans l'évolution du processus des réformes forestières, il sera demandé à chaque participant de donner ce qu'il connaît de ce processus, mais pour des raisons de complémentarité et d'efficacité, nous allons recourir à nos deux équipes pour faire ce travail en carrefours durant 30 minutes.

#### RESTITUTION DES TRAVAUX EN CARREFOUR

EQUIPE I constitué des membres suivants :

1. Bozac BOGUMBI,
2. Bernard ABDALA,
3. Marie BOUNDAMA.
4. Paulin KANDA

Thème : Evolution du processus des réformes forestières en RDC

Avant l'année 2002, il y avait un décret royal de 1949 qui régissait le domaine forestier.

En 1990, il y a eu rupture de la coopération entre la Banque Mondiale et la RDC

En 2001 : reprise de coopération entre la Banque Mondiale et la RDC avec le projet d'urgence de soutien au processus de réunification économique et sociale en sigle PUSPRESS

En 2002 :

- Vulgarisation du code forestier ;
- Promulgation d'un arrêté ministériel portant moratoire sur l'octroi des nouveaux titres forestiers ;
- Octobre début de processus de conversion ;
- Régularisation des dossiers.

Pendant cette période, on avait désigné un Observateur Indépendant (OI) et le Groupe Technique de Travail (GTT).

En 2008 il y a eu des opérations ou activités suivants en :

- Mai : Atelier sur le zonage participatif ;
- Juillet – Août : début de la commission interministérielle sur la conversion des anciens titres forestiers en concessions forestières ;
- Septembre : Publication de la liste provisoire des titres retenus ;
- Octobre : recours sur les titres non retenus.

2009 – Janvier : publication des titres repêchés.

Equipe II :

- Membres
- Stella MWETAMINWA
- Victor KANGELA
- Papy MOLIMA
- Samuel BEGAA

Les étapes du processus de la réforme forestière :

1. De 1949 à 2002, le secteur forestier était régi par le décret royal de 1949. Ce dernier n'avait pas tenu compte d'un bon nombre d'aspects, environnementaux et que l'importance de la forêt n'était soulevé que dans le sens de l'exploitation des bois d'œuvre. En 2002 intervient alors la promulgation du nouveau code forestier.
2. La promulgation de cette nouvelle loi forestière, loi n°011/2002 du 29/08/2002 dans laquelle, l'importance de la forêt a été prise en compte sur les différents aspects : environnementaux, la foresterie communautaire, la séquestration de carbone.
3. Après ses deux étapes, il y a eu le processus de conversion des titres forestiers
4. Le décret présidentiel du 25/10/2005 fixant les modalités de conversion forestière et portant extension du moratoire en matière d'octroi des titres d'exploitation forestière.
5. Le choix de l'observateur indépendant (O.I) qui avait comme objectif l'élaboration du guide et manuel des procédures.
6. La constitution du groupe technique de travail qui avait comme mandant :
7. Evaluation de la conformité administrative des dossiers ;
8. Evaluation de la validité juridique des titres ;
9. Evaluation du respect des obligations contractuelles ;
10. Evaluation du plan de relance et vérification sur le terrain des plans de relance ;
11. Vérification du respect du moratoire ;
12. Sélection des requêtes jugées recevable par le GTT
13. La désignation et le coaching des représentants des communautés.
14. La tenue de la commission interministérielle à Kinshasa du 28/07 au 31/09/2008. Lors de ces assises, il s'est avéré que 46 titres forestiers sur 156 en ce qui concerne toute l'étendue de la RDC, et 16 sur 30 en ce qui la province Orientale ont été retenu comme convertibles et que jusque là il y a encore quelques recours qui sont entrain d'être examinés.

Le formateur Abbé Willy LOYOMBO est intervenu pour montrer que dans tous ce que les deux groupes ont donnés comme réponse à la question posée, il manque l'essentiel, les grands enjeux de ce processus des réformes forestières en RDC qui sont :

1. Zonage forestier ;
2. La revue légale des titres forestiers ;

3. Forêts des communautés locales et des PA ;
4. REDD (Réduction des émissions résultant du déboisement et la dégradation des forêts)

Cette notion de REDD bien que phénomène ancien est considérée aujourd'hui comme nouvelle, car ce n'est que très récemment qu'on commence à en parler au niveau international, même au niveau des enseignements universitaires, on a pas encore beaucoup des spécialistes du domaines, particulièrement en ce qui concerne l'Afrique qui risque de demeurer à la traîne incapable de défendre ses intérêts.

Depuis qu'on commence à parler de ce nouveau concept, il y a déjà eu trois conférences où nous avons été représentés (conférence de Bali en décembre 2007 par la représentation nationale du RRN (Réseau Ressources Naturelles), tandis que pour celles d'Accra, et de Pologne nous avons été représentés par notre Point Focal provincial en la personne de Cyrille ADEBU, cela au cours de l'année 2008).

En 2009, nous attendons la conférence de Copenhague au mois de décembre 2009.

En ce qui concerne le zonage, un guide intérimaire est déjà sorti, et dans la réalisation de ce zonage, on prend en compte trois considérations :

1. Un zonage macro où on fait recours uniquement aux données satellitaires ;
2. Un zonage méso où on combine les données satellitaires avec les données géo référencées de GPS ;
3. Un zonage micro : où on doit faire recours uniquement aux données géo référencées de GPS.

En mai 2008 il s'est tenu à Kinshasa un atelier à l'issus duquel est sorti la recommandation pour l'harmonisation des différents codes : forestier, minier, agricole.

L'un des formateurs en la personne du Me Paulin POLEPOLE, fait remarquer qu'en parlant de l'historique du processus des réformes forestières, on ne voit pas où on parle de l'exploitation forestière artisanale et ajoute qu'on va analyser ce point de l'exploitation artisanale dans le thème qui suit.

## II.1.2. LES MESURES D'APPLICATION DU CODE FORESTIER

Par Me Paulin POLEPOLE

Avant d'entamer ce point, nous allons d'abord faire la lecture d'E-mail du Coordonnateur BOBIA du RRN, sur les toutes dernières nouvelles concernant les résultats des recours introduits par les exploitants forestiers à la commission interministérielle.

De cette lecture nous pouvons retenir :

1. Sur 87 recours reçus, 19 recours ont été jugés convertibles, 61 recours non convertibles et 7 recours irrecevables.
2. Par rapport à la proportion par province, Bandundu 13 recours, 1 seul convertible ; Bas Congo 10 recours aucun convertibles, Equateur 50 recours 12 convertibles; Kasaï Occidental 2 recours, 1 seul convertible ; Kasai Oriental 1 recours, aucun convertible ; Province Oriental 11 recours, 5 convertibles.

Au total 65 titres sur les 156 titres ont été convertis (pour toutes les deux sessions ensemble) avec 9.719.246 hectares et 91 titres non convertibles avec plus ou moins 12 millions d'hectares.

Il faudrait aussi noter qu'à cette étape des recours, les délégués des communautés locales et des PA n'ont pas participé. Il y a de quoi se dire qu'il y a eu des titres illégaux convertis sans considération des desiderata des CL et PA.

En revenant sur les mesures d'application, nous pouvons dire qu'il était dit que le code forestier était une loi générale, et qu'il y aurait des mesures d'application qui allaient suivre. En tenant compte de tous les chapitres du code, il faut environ une soixantaine des mesures d'application. Le Ministre dit avoir traité une quarantaine et il reste encore une vingtaine à traiter.

Comme mesure portant sur l'exploitation forestière, nous avons l'arrêté 0011/CAB/MIN/ECN-EF/2007 du 12/04/2007

Cet arrêté vise à supprimer la catégorie des exploitants artisanaux du bois ou à les regrouper à des groupes de cinq qui représenteraient un exploitant industriel ou bien amener leurs productions aux industriels.

On trouve aussi qu'avec l'exploitation artisanale il n'y a pas des cahiers de charges, quelle est donc la réglementation qui doit régir ce secteur ?

Ce qui compte ici, pour le ministère c'est l'obligation de payer la taxe :

- 10.000\$ pour les industriels ;
- 2.500\$ pour les artisanaux

L'arrêté de 2006 proposait des procédures différentes suivant qu'il s'agit du bois industriel, artisanal ou du bois de chauffe.

Cet arrêté proposait trois sortes d'autorisation :

1. Coupe ordinaire ;
2. Coupe spéciale ;
3. Coupe artisanale.

Dans le nouvel arrêté, plus de distinction entre les deux types d'exploitation, en ce moment là, on parle de l'autorisation ordinaire pour le bois non protégé et d'une coupe spéciale pour le bois protégé contenus dans la liste de GITEZ (Afromosia, Iroko...)

Autre innovation, on peut avoir autant d'autorisation qu'on a la capacité pour une autorisation inférieure ou égale à 1000 hectares.

L'article 11 de cet arrêté décrit les conditions des transactions et les taux applicables dans le domaine.

Quelle est l'autorité qui donne les autorisations, il s'agit du Ministre MECN-EF.

A l'heure qu'il est, le modèle du cahier des charges est déjà sorti.

Quel est l'impact de cet arrêté sur terrain ? Réponse : difficultés d'application sur terrain.

L'un des participants demande : quel doit être le comportement du nouveau Ministre par rapport à cet arrêté ? Réponse du Me Paulin POLEPOLE : Tant qu'il n'y a pas encore d'abrogation, le nouveau Ministre est tenu à appliquer cet arrêté.

### II.1.3. ECHANGE SUR LES IMPACTS DE L'EXPLOITATION ARTISANALE BOIS EN ITURI

Travail En Carrefour Sur Les Impacts de l'exploitation artisanale du bois en Ituri

Groupe I

Ont pris part

- Paulin KANDA
- Victor KANGELA
- Papy MOLIMA
- Stella MWETAMINWA
- Samuel BEGAA
- Honoré MAPOKO



Q1 : Quels sont les sites d'exploitation du bois de l'hinterland de Kisangani ?

R1. Deux axes :

- Axes riverains :
  - Aval du fleuve Congo : rivière LOKWAYE
  - Amont du fleuve Congo (KIKONGO Jusqu'au PK40)
  - Amont de la rivière Tshopo (site Mabiba)
  
- Axes routiers
  - Route Buta : Amexbois (à partir du PK 30 au PK70) ;
  - Route Kandangba : du village Likenga (PK25) au village Kandangba (PK 32)
  - Route Ituri : PK33 jusqu'au PK 52
  - Route Lubutu : PK 32 – 39
  - Route Ubundu : PK 14 – 52

Q2 : quelles sont les essences forestières les plus exploitées dans l'hinterland de Kisangani ?

R2. Les essences forestières les plus exploitées sont :

- Afrormosia, Iroko, Tiama, Sipo, Sapelli, Khaya, Padouk, Foyo, Uapola etc ...

Q3 : Qui font l'exploitation artisanale du bois dans l'hinterland de Kisangani ?

R3. Les professionnels du secteur, groupe des autorités tant politico que militaire (les chefs militaires, les députés, les magistratures de l'armée, etc.).

Q4 : Qui délivre les permis de coupe du bois aux exploitants artisanaux de l'hinterland de Kisangani ?

R4. La loi dit qu'il n'y a que le ministère chargé de l'environnement qui a la charge de délivrer le permis de coupe. Pour avoir un permis de coupe, il faut avoir une concession or plus de 90% des exploitants artisanaux n'ont pas des concessions. Pour contourner la difficulté, au niveau provincial, on a initié des permis locaux : il y a les taxes d'agrément livrées par le Gouvernorat. Après avoir reçu ses taxes d'agrément, ils passent maintenant à la division de l'environnement pour avoir permis artisanal de coupe.

Q5 : Quels sont les impacts causés par l'exploitation artisanale dans l'hinterland de Kisangani du point de vue ?

- Ecologique ;
- Social.

R5. Les impacts négatifs écologiques : la perte de la biodiversité (tant animale que végétale), le non respect des normes d'abattage (le DBH, la distance de l'essence par rapport à une source ou à un cours d'eau, l'orientation de la coupe d'un arbre)

Les impacts négatifs socio économiques : les communautés ne tirent par grand-chose de cette exploitation artisanale. Etant donné que l'administration n'est pas bien organisée il y a un manque à gagner pour l'Etat.

Q6 : Quels seraient les impacts positifs générés par l'exploitation artisanale du bois au niveau des communautés ?

R6. Impact positif : la disponibilité des bois d'œuvre dans les marchés de Kisangani qui alimentent d'innombrables ateliers de la ville de Kisangani et permettent également d'équiper les maisons ou les foyers des gens que ce soit dans les milieux urbains que ruraux

Q7 : Donner la traçabilité et la rentabilité économique de l'exploitation du bois dans l'hinterland de Kisangani

R7. Chaîne de traçabilité : l'achat du bois sur pied revient aux communautés (propriétaire), amener dans une scierie pour les traiter dont l'argent revient à l'exploitant forestier artisanal.

Lieu de coupe → transport → atelier (sciage) → vente. 90% de la production est consommée localement (Kisangani) et que 10% de la production sont exportés.

La rentabilité : l'activité est rentable par ce 50% de bénéfices après déduction de toutes les charges d'exploitation (taxes, achat pied, sciage, transport, finition de sciage, vente ...) la tendance actuelle c'est au-delà.

Q8 : Y a-t-il des conflits générés par l'exploitation artisanale du bois dans l'hinterland de Kisangani ?

R8. Les conflits générés sont minimisables étant donné que vous ne pouvez pas accéder à un seul pied d'arbre en forêt sans pour autant terminer ou bien sans pour autant payer toutes les obligations de propriétaire de l'arbre.

Les marchés ou les négociations se font entre exploitant et le propriétaire de l'arbre lui-même.

Q9 : Quelles sont les obligations auxquelles sont tenues les exploitants artisanaux vis-à-vis des communautés vivant dans les milieux d'exploitation ?

R9. Ces obligations sont :

- Le paiement de droit de jouissance en nature
- Le paiement d'un montant convenu pour la portion demandée (concession)
- La négociation directe avec le propriétaire ou achat par pied

Q10 : Qui perçoivent les taxes générées par l'exploitation artisanale dans l'hinterland de Kisangani ?

R10. Le gouvernorat et la division de l'environnement en ce qui concerne les taxes. Signalons ici qu'il y a d'autres frais qui sont perçus par les autorités de la police, les militaires la DGRAD, qu'on peut plutôt mettre dans le compte des tracasseries.

Q11 : Quelles solutions préconisez-vous pour réguler l'exploitation du bois ?

R11 :

- Que les taxes de l'exploitation ne demeurent pas une chasse gardée du chef de division, mais que ça suive la filière normale des services et que ça laisse des traces dans les livres comptables.
- Que tous les paiements des taxes se fassent uniquement à la banque.

Equipe II

L'équipe II a aussi répondu aux mêmes questions que l'équipe I

R1 : Les sites d'exploitation artisanale de bois sont :

A. Territoire de Mambassa

- Axe Mambasa Nia-nia
- Sayo PK 6
- Banana PK 25
- Babeke PK 165
- Mabele Motane : PK 184
  
- Axe Mombasa – Nduye
- Daini 24 – 26
  
- Axe Mambasa – Lolwa
- Mania PK15
- Mabukulu PK 25
- Bahaha PK 40
- Kundakundala : PK 55
- Lahua PK 60
  
- Axe Mambasa – Bela
- Lulu : PK 9
- Makwakwa PK 21
- Mayuwano PK23 – 35
- Tetuni PK 45 Ici il y a une route qui mène vers Etabe
- Malutu PK 51
- Wemba PK 57
- Aluma PK 69
- Biakato PK 78

#### B. Territoire d'Irumu

- Axe Komanda-Lolwa Pk 15
- Axe Komanda-Irumu  
Village Mandibe, Pk16

Au total : 6 axes et 24 sites

1. Des essences exploitées : Sapeli (liboyo), Linzo, Punga (essence à vérifier les noms)
2. Les exploitants : les Ougandais, les Kenya, les commerçants du Nord Kivu, les députés, les officiers militaires, une partie de la population de la Province Orientale
3. Ceux qui donnent les autorisations d'exploitation :

- Commissaire de district ;
- Administrateur du territoire ;
- Commandants militaires de la place;
- Commandants de la police ;
- Les superviseurs du service de l'environnement au niveau du groupement, de Secteurs ou Chefferies et du territoire ;
- Les Chefs de Secteurs ou Chefferies ;
- Coordonnateur Provincial de l'environnement.

#### 4. Les impacts

##### A. Impacts négatifs :

- Destruction du patrimoine forestier ;
- Destruction des cultures ;
- Destruction de l'écosystème ;
- Eloignement des gibiers ;
- Pollution ;
- Manque à gagner pour le trésor public ;
- Déperdition scolaire ;
- Dépravation des mœurs ;
- Accroissement de la pauvreté
- Prolifération des maladies

##### B Impacts positifs

- Création de l'emploi ;
- Débouchés pour les produits agricoles

#### 5. Traçabilité

##### Territoire de Mambasa

Dans ce territoire on a deux axes :

- Mambasa-bunia ;
- Mambasa-Beni : - Kasindi – Uganda -Kenya  
- Butembo (consommation locale)

##### Territoire d'Irumu

Ici aussi il y a deux axes

- Irumu-Bunia ;
- Irumu-Beni-Butembo ;
- Irumu-Beni-Kasindi-Uganda-Kenya.

On dirait que c'est plus la province du Nord Kivu qui tire plus profit de cette exploitation forestière artisanale que la Province Orientale.

#### 6. Conflits générés :

- Conflits fonciers ;
- Conflits administratifs ;

- Conflits inter ou intra ethniques ;
- Conflits inter ou intra communautés.

#### 7. Reconnaissance des droits de jouissance.

Tous ceux qui délivrent des permis : les militaires affectés aux barrières, la DGRAD, DGI, DGM, Fond de Reconstruction du capital forestier, IPMEA

8. – Uniformiser l’obtention du permis auprès d’un seul représentant de l’Etat
  - Canaliser les perceptions des droits de l’Etat dans un guichet unique
  - l’octroi d’un permis de coupe doit être tributaire au paiement des droits de jouissance de la communauté ;
  - Application strict de l’article 9 du code forestier

### II.2. DEUXIEME JOURNEE : 27/01/2009

La deuxième journée a débuté à 8H45’ par la lecture du rapport de la journée du lundi 26 janvier par le secrétariat de l’atelier. Après cette lecture, le constat était fait qu’en gros, en ce qui concerne le fond, le rapport était bien fait, il reste à améliorer la forme et à corriger les fautes d’orthographe.

Après l’adoption du rapport de la veille, l’équipe chargée de l’évaluation est passée donner son évaluation de la journée du 26 janvier.

#### EVALUATION DE LA JOURNEE DU 26/01/2009

L’évaluation était basée sur cinq points

- |                                   |           |
|-----------------------------------|-----------|
| 1) Logistique (kit pédagogique) : | 13/20 ;   |
| 2) Matière                        | : 14/20 ; |
| 3) Méthodologie                   | : 12/20 ; |
| 4) Restauration                   | : 17/20 ; |
| 5) Discipline                     | : 13/20.  |

---

69%

Après l’évaluation, il s’en est suivi un rappel à l’ordre par rapport à la ponctualité par monsieur l’Abbé Willy.

Les activités proprement dites de la journée ont commencé avec la présentation du troisième module de l’atelier concernant les techniques d’échantillonnage.

#### II.2.1. THEME : METHODE PARTICIPATIVE DANS LA COLLECTE DES DONNEES OU TECHNIQUES D’ECHANTILLONNAGE.

Les objectifs de la formation sur les techniques d'échantillonnage

1. Tirage D'un Echantillon Pour Enquête

- Procédure à suivre ;
- Considérer le cas précis de l'enquête en vue et obtenir les échantillons correspondants

2. Elaborer Un Questionnaire D'enquête

Module 1 : Technique d'échantillonnage

Objectifs opérationnels :

- 1) Indiquer et expliquer correctement les étapes à suivre.
- 2) Participer activement et positivement au tirage des échantillons d'enquête en vue.

3. Rappel des notions de base

- 1) Notion de population d'étude : ensemble des personnes concernées par l'étude ;
  - Population finie : pour un effectif limité, ici on a une liste complète.
  - Population infinie pour une liste illimitée ou un très grand nombre difficile à bien cerner.
- 2) Echantillon : petit groupe d'individus issus d'une population d'étude suivant une procédure appropriée.

Cela donne lieu à deux catégories d'échantillon :

1° Echantillons probabilistes, basés sur la notion du hasard ;

2° Echantillons non probabilistes, non basés sur les lois du hasard

3) Echantillonnage c'est quoi ?

C'est la procédure suivie pour obtenir un échantillon. Cela se fait en suivant une démarche bien définie et en respectant les étapes aussi bien définies

4. Les étapes à suivre pour extraire un échantillon d'une population

Plusieurs techniques existent sur les types d'échantillonnage.

Dans le cas d'espèce :

Voici le canevas à suivre :

1° Localiser la population (N)

- Qui ?
- Combien ?
- Quand ?
- Composition ?
- Répartition dans l'espace géographique

2° Définir ses caractéristiques (les principales)

- Les variables descriptives

Ex. :

- Sexe ;
- Age ;
- Niveau d'études ;

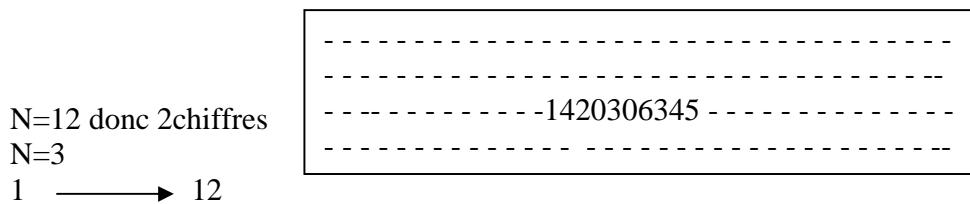
- Profession ou activités  
Ce qui donne .....pertinentes = rapport explicatif avec le sujet abordé.

3° Choix de la technique d'échantillonnage approprié

### QUELQUES TECHNIQUES BASEES SUR LA PROBABILITE

1) Echantillonnage aléatoire simple.

- Population finie (liste) ;
- Choix au hasard (technique);



2) Echantillonnage systématique

- Liste (population finie) ;
- N=taille de la population ;
- N=taille de l'échantillon

Ex. N=12 (1 —————> 12)  
n=3

Calcul : - Pas de sondage

$$k = N/n = 12/3 = 4$$

- Fraction de sondage —————>  $1/k = 1/4$

Choix : j=7

Liste : 1 ; 2 ; 3 ; 4 ; 5 ; 6 ; 7 ; 8 ; 9 ; 10 ; 11 ; 12.

En partant du chiffre 7, on peut avoir :

1°=n°7

2°=n°11

3°=n°03

3) Echantillonnage Aréolaire

- Basé sur des considérations topographique ;
- Pas de liste ;
- Quadriller l'espace géographique en secteurs ou sites.

N=4

n=2



A = 340

C = 250

n = 590

#### 4) Echantillonnage en grappe

Cela voudrait dire qu'on tient compte des blocs prédominés

Ex. :

a) Collectivités

—————> Groupements = grappe

b) Groupement :

—————> Localités = grappes

c) Dans une commune :

—————> Quartiers = grappes

d) Sur une avenue :

—————> Parcelles = grappes

#### 5) Echantillonnage stratifié

Constitué suivant les sous groupes ou les sous catégories de la population appelés STRATES.

Ex. : Dans une collectivité :

a) Selon l'âge :

- Jeune :		Strates
- Adultes :		
- Vieillards :		

b) Statut matrimonial :

- Célibataires :		Strates
- Mariés :		
- Divorcés :		
- Veufs		

c) Selon le niveau d'études

- Primaires :		Strates
- Secondaires :		
- Sup&Univ :		
- Veufs		
- Analphabètes		

Procédure

Deux niveaux de choix ou tirage.



1°) Choisir les grappes désirées (n =)

Ex. : sur 10 grappes, on choisi 04

Liste des grappes : 1 ; 2 ; 3 ; 4 ; 5 ; 6 ; 7 ; 8 ; 9 ; 10.

n = 2 ; 3 ; 5 ; et 7
----------------------

2°) Dans chaque grappe retenue choisir au hasard les individus en nombre souhaité

n	<table border="1"><tr><td>2</td><td>3</td><td>5</td><td>7</td></tr><tr><td>50/200</td><td>40/150</td><td>30/120</td><td>20/60</td></tr></table>	2	3	5	7	50/200	40/150	30/120	20/60	= 140/430
2	3	5	7							
50/200	40/150	30/120	20/60							

Pondération = importance des effectifs

Cela donne échantillonnage stratifié pondéré (ESP)

6) Echantillonnage empirique ou raisonné

## 5. Travaux en carrefour

1°) Laquelle des techniques d'échantillonnage présentées convient le mieux à notre enquête ?

2°) Extraire l'échantillon en tenant compte des sites d'enquête ciblés :

- IRUMU.
- MAMBASA.
- KISANGANI.

Les travaux en carrefour prévus pour 30 minutes, ont pris environs une heure et ont été suivis de la restitution dans une plénière très animée.

Groupe I : Kisangani et ses environs

Présidente : Stella MWETAMINWA

Secrétaire : Samuel BEGAA

Membres :

- Victor KANGELA
- Papy MOLIMA
- Honoré MOPOPO
- Paulin KANDA

R1. La technique d'échantillonnage utilisée pour notre enquête est la technique d'échantillon aléatoire

- Vu son avantage étant donné son grand espace où on peut facilement sectoriser,

- Et aussi la diversification (routier et riverains) et le nombre élevé (les axes a cela s'ajoute la technique d'échantillon empirique

## R2. La localisation de la population dans l'espace géographique

1. Route Buta
2. Route Kandangba
3. Route Ubundu
4. Route Lubutu
5. Route Ituri
6. Rivière Tshopo
7. Amont fleuve Congo
8. Aval fleuve Congo

Plan la méthode d'urne

Trois numéros ont été retenu : 8,5,3.

3 : Route Ubundu

5 : Route Ituri

8 : Aval fleuve Congo

- Qui ? les exploitants artisanaux
- Combien ? Indéterminé
- Quand ? Janvier ou Février 2009-01-29
- Composition ? dans les exploitants artisanaux, il y a :
  - Les professionnels du secteur,
  - Les autorités politico administratives
  - Les chefs coutumiers
  - Les sages du village
  - Les élites
- répartition géographique : 8 axes (routiers et riverains)
- Les variables
  - Age
  - Sexe
  - Etat civil
  - Nombre et type de tronçonneuse
  - Les essences a exploité
  - Le nombre du personnel
  - Profession ou activités
  - Niveau d'étude

Equipe II Territoire d'Irumu et de Mambasa

A. Questions :

1. La quelle de technique d'échantillonnage convient le mieux à notre enquête ?
2. extraire l'échantillon en tenant compte des sites d'enquête ciblés
  - Irumu
  - Mambasa
  - Kisangani

## B. Réponses

1. L'échantillon aléatoire

### Justifications

- On n'a pas la liste finie de la population
- On ne dispose de la taille de la population
- Les cartes des territoires ciblés sont disponibles

### Localisation de la population

- Oui ? les exploitants artisanaux
- Combien ? nombres des axes et sites par territoire (Irumu et il s'agit d'abord d'une activité pilote
- Compositions (Exploitant, communauté, Autorités, Tiers personnes)
- Répartition : les 6 axes prospectés

### Variable : profession on activité

- a) Site : 2 territoires (Irumu et Mambasa)
- b) Echantillon : 4

### Cadrage

### Remarque :

- Il fallait représenter les deux territoires séparément tout en indiquant les nombres des axes et sites
- Vous avez utilisé échantillon contraire à la technique choisie

### Membre de l'équipe

- Bozac BOGUMBU
- Bernard TABITO
- Marie BOUNDAWANA

## QUESTIONNAIRE D'ENQUETE

### Etapas

1. Problème posé :

Réponse : Connu —————> dans le temps et dans l'espace

2. Question problèmes ?

3. Objectifs et hypothèses.

a) Objectifs

En rapport avec les questions problèmes.

b) Thèmes à exploiter :

### Thèmes :

1. Intensification et accélération de l'exploitation artisanale du bois ;
2. Ruée des exploitants vers le bois ;
3. Causes de la ruée ;
4. Les communautés les plus menacées ;
5. Collectivités ou les axes les plus touchés ;
6. Les essences forestières les plus exploitées ;
7. Les exploitants et les trafiquants impliqués dans l'activité ;
8. Voies d'évacuation selon les milieux (IRUMU, MAMBASA, KISANGANI) ;
9. Impacts positifs et négatifs ;
10. Autorisations d'exploitation (par qui ?);
11. Souhaits des PA en faveur :
  - Communauté locale ;
  - Province ;
  - RDC
12. Types des conflits générés par l'exploitation forestière artisanale
13. Quelle est l'implication des PA dans l'exploitation artisanale du bois.

Avant de clôturer la journée, on a demandé à ce qu' on puisse adonner d'autres thèmes.  
Et le formateur a aussi annoncé le travail du lendemain à savoir, produire un questionnaire.  
Début à 8h45' l'atelier du 27/01/2009 s'est clôturé à 17h35'.

### II.3. JOURNEE DU 28/01/2009

La journée du 28 Janvier a débuté par la lecture du PV de la journée du 27 janvier suivi des données de l'évaluation.

#### EVALUATION DE LA JOURNEE DU 26/01/2009

L'évaluation était basée sur cinq points

6) Logistique (kit pédagogique) :	14/20 ;
7) Matière	: 16/20 ;
8) Méthodologie	: 15/20 ;
9) Restauration	: 17/20 ;
10) Discipline	: 14/20.

---

79%

#### II.3.1. TRAVAIL EN CARREFOUR

Composition du groupe

- Marie BOUNDAWANA : Présidente
- Bozac BONGUBI : Secrétaire
- Maurice CHIRWISA : Membre
- André SAFARI : Membre
- Bernard TABITO : Membre

Thèmes :

1. Intensification et accélération d'exploitation forestière artisanale des bois.
  - constatez-vous dans votre milieu une augmentation de sortir de bois ?
  - quelle est la fréquence de sortie des bois par rapport au passé ?
2. Ruée des exploitants vers le bois
  - connaissez-vous le nombre des exploitants forestiers artisanaux qui oeuvrent dans votre milieu ? Oui ou Non
  - Par rapport au passé leur nombre a-t-il diminué ou augmenté ?
3. Les causes de la ruée
  - Pouvez-vous nous donner selon vous les causes qui attirent les exploitants forestiers artisanaux cers votre milieu ?

R)

- Coût de ma main d'œuvre ?
- Facilité d'évacuation ?
- Prix de revient bas

- peu de tracasserie ?
  - Présence des essences préférées ?
  - Question de rentabilité ?
4. Communautés les plus affectées par l'exploitation forestière artisanale
    - Ici on fait le constat tout en recourant à l'échantillon empirique
  5. Collectivités ou axes les plus touchés
    - Ici on fait le constat tout en recourant à l'échantillon empirique (il en est de même pour ce thème)
  6. Essences forestières les plus exploités
    - Connaissez-vous les essences forestières se trouvant dans votre milieu ?
    - Quelles sont selon vous les essences les plus exploitées par les exploitants forestiers artisanaux du bois
  7. Les exploitants et les trafiquants
    - Connaissez-vous les exploitants oeuvrant dans votre milieu ?
    - Pouvez-vous nous les citer ?
    - Y a t il dans votre milieu les exploitants qui travaillent pour d'autres personnes ?
    - Connaissez-vous leur origine ?
    - pouvez-vous nous les citer ?
  8. Voie d'évacuation selon les milieux (IRUMU, MAMBASA, KIS)
    - Connaissez-vous l'itinéraire que prennent les bois produit dans votre milieu ?
    - Connaissez-vous les points de vente ?
    - Quels sont les moyens de transport utilisés ?
  9. Impacts positifs et négatifs
    - a) Impacts positifs
      - Qu'est-ce que l'exploitation forestière artisanale du bois vous rapporte du bien sur :
        - Plan économique
        - Social
        - Economique
    - b) Impacts négatifs
      - Qu'est ce que l'exploitation forestière artisanale du bois vous rapporte de mal sur :
        - Plan écologique
        - Plan social
        - Plan économique
  10. Autorisation d'exploitation
    - Qui délivre les documents pour l'exploitation forestière artisanale

- Connaissez-vous les étapes à suivre pour l'obtention des documents de l'exploitation forestière artisanale ?
  - Quelles sont selon vous les formalités que doit remplir un exploitant pour obtenir le titre ?
11. Souhait des autochtones en faveur de :
- Communauté locale
  - Province
  - RDC
- Quel genre de revenu et/ou profit selon vous les pygmées tirent-ils de l'exploitation forestière artisanale de bois ?
  - Etes-vous sûr que toutes les taxes et redevance payées par les exploitants forestier artisanaux si oui comment ; si non pourquoi ?
  - Etes-vous sûr que la RDC tire profit de l'exploitation forestière artisanale de bois qui se fait chez-vous
12. Conflits générés par l'exploitation forestière artisanale du bois
- Existe-t-il une relation étroite entre les exploitants forestiers artisanaux et la communauté ? si Oui ; si non Pourquoi ?
13. Implication des peuples autochtones d'exploitation forestière artisanale des bois
- Y a t il les pygmées dans votre village ? Oui ou Non
  - Interviennent-ils dans l'attribution des autorisations d'exploitation forestière du bois ?
  - Y a t il des pygmées dans votre coin qui font l'exploitation forestière artisanale du bois
  - Sont-ils payés au même taux que d'autres travailleurs ?
  - Y a t il dans les exploitations forestières artisanales des jobs uniquement réservés aux pygmées ?
14. Bénéfice de l'Etat dans l'exploitation forestière artisanale
- Pensez-vous que l'Etat réalise un bénéfice à partir de l'exploitation forestière artisanale du bois ?
15. Mesures de remédiation
- Quelles sont les mesures de remédiation que propose la population ?
  - Que proposez-vous pour que l'Etat puisse maîtriser les entrées des fonds et les sorties pour que toutes les recettes et bénéfice soient canalisés vers le trésor public ?
16. Place de la femme dans l'exploitation forestière artisanale du bois
- Femme comme exploitante
  - Femme comme bénéficiaire au sein de la communauté
  - Existe-t-il des exploitantes femmes dans votre milieu ?
  - Les femmes de votre milieu sont-elles intéressées lors des discussions de l'octroi d'autorisation de l'exploitation forestière artisanale du bois ?
  - Dans la chaîne des étapes de l'exploitation forestière artisanale du bois à quelle étape pouvez-vous placer la femme en tant que bénéficiaire ?

17. Quantité de bois vendus

- Connaissez-vous la quantité du bois qui sort chaque mois de vos forêts ? si oui d'où tirez-vous l'information ?
- Pouvez-vous nous donner la quantité totale, la quantité par essence

18. Quantité de bois abandonnée

- Y a t il dans vos forêt les arbres abattus abandonné non scié ? si oui pouvez-vous savoir la quantité des essences par qui et pourquoi et qu'est-ce que la RDC peut faire pour récupérer ses bois en faveur de qui ? et sous quelle condition ?

- GROUPE I

Président : Honoré MAPOKO

Secrétaire : Papy MOLIMA

Membres :

- Levieux BEGAA
- Victor KANGELA
- Paulin KANDA
- Stella MWATAMINWA

Thème 1 :

- a) Y a-t-il l'intensification et l'accélération de l'exploitation forestière artisanale de bois dans votre milieu ? Oui ou Non
- b) Si oui pourquoi et comment

Thème 2 : Qu'est ce qui explique la ruée des exploitants vers le bois ?

Thème 3 : Quelles sont les principales causes de cette ruées

- Chaumage ?
- La rentabilité de l'activité
- L'état d'évolution ?
- Le manque d'organisation par l'administration forestière

Thème 4 :

- a) Votre communauté est-elle affectée par l'exploitation artisanale des bois ? oui ou non
- b) Laquelle est affectée par cette activité

Thème 5 : quelles sont les collectivités au axes les plus touchées par l'exploitation forestière artisanale de bois ?

Thème 6 :

- a) Quelles sont les essences forestières exploitées dans votre forêt ?



- b) Parmi les essences, lesquelles sont plus menacées par la disparition ?

Thème 7 :

- a) Pouvez-vous nous donner la liste des exploitant et trafiquant opérant dans votre milieu ?  
b) Pouvez-vous les catégorisé ?

Thème 8 :

- a) Quelles sont les voies d'évacuations de bois  
b) Quelles sont les moyens utilisés pour l'évacuation ?

Thème 9 :

- a) Pouvez-vous nous donner les impacts positifs de cette activité sur plan
- Social (santé, éducation)
  - Economique
  - Environnemental
- b) Pouvez-vous nous donner les impacts négatifs de l'exploitation forestière artisanale du bois sur le plan
- Social
  - Economique
  - Environnemental

Thème 10 :

- a) Qui délivre le permis de coupe ?  
b) Les multiplicités des sources d'octroi de permis de coupe ne dégènèrent t-elle pas des conflits des compétences ?  
c) Quel service .... La présence d'octroyer les permis de coupes ?

Thème 10 :

- a) Qu'est ce que vous souhaiteriez que les bantous fassent pour vous par rapport à l'exploitation forestière artisanale de bois ?  
b) Que souhaiteriez-vous que les originaires fassent pour vous (allogènes) par rapport (EFAB)  
c) Que souhaiteriez-vous que les allogènes fassent pour vous  
d) Que souhaiteriez-vous que les exploitants, le pouvoir public fassent pour vous ? suite à l'activité de l'exploitation forestière artisanale du bois ?

Thème 12 :

- a) Existe-t-il des conflits dans votre milieu issu de l'exploitation FAB oui ou non ?  
b) De quel type ?

- c) Comment ses conflits sont-ils résolus

Thème 13 :

- a) Prenez-vous part à cette l'exploitation forestière artisanale du bois
- b) Y a-t-il dans votre communauté les exploitants forestiers artisanaux du bois ?

Thème 14 :

- a) Pensez-vous que l'Etat gagne quelques choses dans cette activité ?
- b) Oui ou non expliquer

Thème 15 : Pouvez-vous nous proposer des mesures correctionnelles par rapport aux impacts négatifs ?

Thème 16 :

- a) Comment est régi le domaine de l'exploitation artisanale de bois
- b) Y a-t-il des taxes qui viennent à la province et aux trésors publics ?
- c) A quoi sont destinées les ressources provenant de ces taxes ?
- d) Quel est le pourcentage du secteur forestier dans les budgets de la province ?

Femme comme exploitants

Thème 17 :

- a) Existe-t-il des femmes exploitantes des bois dans ce milieu ?
- b) Quel est leur effectif
- c) Pouvez-vous les catégoriser ?

Femme comme bénéficiaires au sein de la CL

Les femmes sont-elles associées dans ces négociations de vente de portion de terre ou de pied d'arbre auprès des exploitants

Thème 18 :

- a) Pouvez-vous nous donner votre volume de production mensuelle et annuelle : ex : exercice 2008
- b) Qu'est ce qui influence votre rendement
- c) Existe-t-il de statistique de production du secteur de l'EFAB

Thème 19 :

- a) Existe-t-il de bois abandonnés dans votre forêt ? oui ou non
- b) Pouvez-vous nous dire

- Dans quel site
- Par quel exploitant
- Quelle est la quantité
- Depuis quand ?

c) quelles sont les principales causes de cet abandon ?

De la restitution des travaux en carrefour on a déduit un questionnaire synthèse que voici ci-dessous

#### EVALUATION DE LA JOURNEE DU 28/01/2009

L'évaluation était basée sur cinq points

11) Logistique (kit pédagogique) :	14/20 ;
12) Matière	: 16/20 ;
13) Méthodologie	: 14/20 ;
14) Restauration	: 17/20 ;
15) Discipline	: 13/20.

---

74%

Avant de clôturer la journée, Monsieur l'Abbé Willy a rappelé les grandes étapes de l'atelier telles que contenues dans le programme en insistant sur les étapes restantes à savoir l'expérimentation du questionnaire sur terrain et la restitution des travaux de terrain pour adopter la version finale du questionnaire.

Il a aussi donné les noms des 4 enquêteurs qui vont expérimenter le questionnaire sur terrain, il s'agit de :

- 1) Bernard TABITO ;
- 2) Marie BOUNDAWANA ;
- 3) Papy MOLIMA ;
- 4) Samuel BEGAA.

### III . CONCLUSION

---

Au terme de l'atelier de formation organisé du 26 au 28 janvier 2009 par l'équipe du projet à Kisangani, il se dégage que :

1. 10 enquêteurs ont été formés et suffisamment outillés à travers les modules qu'ils ont appris pour la réalisation des missions de collecte des données sur terrain par la méthode participative ;
2. Quelques notions concernant le problème de REDD, le Zonage forestier, la revue légale des titres forestiers ainsi que la notion des forêts de communauté locale et des Peuples Autochtones avaient été expliquées aux dix enquêteurs formés ;
3. Des plans de travail de terrain ont été discutés et les tâches réparties selon les sites, c'est ainsi que huit axes ont été retenus à savoir :
  - Axe Buta
  - Axe Kandangba
  - Axe Ubundu
  - Axe Lubutu
  - Axe Ituri
  - Rivière Tshopo
  - Amont fleuve Congo
  - Aval fleuve Congo

Signalons en outre que cette formation ne s'est pas contentée de renforcer les capacités des enquêteurs sur le plan technique en vue de la collecte des données, mais aussi sur l'approche et de la conduite sur le terrain. C'est ainsi que la collecte d'information par ces enquêteurs autour de Kisangani et ses environs peut être pertinente, fiable par le fait qu'ils ont participé à la compréhension des variables de l'exploitation artisanale et au plaidoyer pour la bonne gestion des forêts.

## ANNEXE

### *PROGRAMME DES ACTIVITES :*

Modérateur de l'atelier et des carrefours : Me Paulin POLEPOLE (Avocat OCEAN)

Formateur sur les réformes forestières : Abbé Willy LOYOMBO (OSAPY)

Formateur sur les techniques d'enquête participative et échantillonnage : C.T Jean Maurice UWONDA (Université de Kisangani)

#### Journée 1 :

- 8H30 : Arrivée des participants
- 8H30-9H00 : Discussion et adoption du programme de l'atelier
- 9H00-10H00 : Evolution du processus des réformes forestières en RDC  
(Abbé Willy LOYOMBO+ Me Paulin POLEPOLE)
- 10H00-10H30 : Pause
- 10H30-11H30 : Suite évolution du processus des réformes forestières en RDC  
(Abbé Willy LOYOMBO+ Me Paulin POLEPOLE)
- 11H30-12H30 : Mesures d'application du code forestier  
(Abbé Willy LOYOMBO+ Me Paulin POLEPOLE)
- 12H30-14H00 : Pause repas
- 14H00-15H00 : Echange sur les impacts de l'exploitation artisanale Bois en Ituri  
(Abbé Willy LOYOMBO+ Me Paulin POLEPOLE)
- 15H00-16H30 : Travail en carrefour sur l'exploitation artisanale du bois en Ituri  
(Abbé Willy LOYOMBO+ Me Paulin POLEPOLE)
- 16H30-16H45 : Pause
- 16H45-17H45 : Restitution en plénière
- 17H45 : Fin de la journée

#### Journée 2 :

- 8H30 : Arrivée des participants
- 8H30-9H00 : Evaluation de la journée précédente
- 9H00-10H00 : Méthodes participatives dans la collecte des données :  
Technique d'échantillonnage (C.T Jean Maurice UWONDA)
- 10H00-10H30 : Pause

- 10H30-11H30 : Suite Méthodes participatives dans les collectes donnée  
(C.T Jean Maurice UWONDA)
- 11H30-12H30 : Débat sur les techniques d'échantillonnage  
(C.T Jean Maurice UWONDA)
- 12H30-14H00 : Pause repas
- 14H00-15H00 : Grandes lignes d'un questionnaire d'enquête  
(C.T Jean Maurice UWONDA)
- 15H00-16H30 : Travaux en carrefour sur une enquête de terrain
- 16H30-16H45 : Pause
- 16H45-17H45 : Restitution en plénière
- 17H45 : Fin de la journée

#### Journée 3 :

- 8H30 : Arrivée des participants
- 8H30-9H00 : Evaluation de la deuxième journée
- 9H00-11H00 : Travaux en carrefour sur le questionnaire d'enquête de terrain  
dans le cadre de l'exploitation artisanale du bois en Ituri  
(C.T Jean Maurice UWONDA)
- 10H00-10H30 : Pause
- 11H30-12H30 : Discussion en plénière ;
- 12H30-13H30 : Pause repas
- 13H30-14H30 : Adoption du questionnaire d'enquête
- 14H30 : Fin de l'atelier

#### Journée 4

Déploiement de 4 enquêteurs à Alibuku

#### Journée 5

Restitution de l'exercice de terrain : 10H00-12H00

## SYNTHESE DU QUESTIONNAIRE D'ENQUETE

1. Constatez-vous dans votre milieu une augmentation de coupe et de sortie du bois d'œuvre ?  
Oui :  Non :  je ne sais pas

2. Si oui combien de camion : , pirogues  par semaine ?

3. a) Connaissez-vous le nombre d'exploitants artisanaux qui exploitent le bois dans votre forêt?

Oui :  Non :  je ne sais pas

b) Si oui à combien estimez-vous ce nombre actuellement ?

- Une dizaine
- Plusieurs dizaines
- Une centaine

c) Par rapport au passé,

- Le nombre a augmenté
- Le nombre a diminué
- je ne sais pas

4. D'après vous quelles seraient les raisons de l'augmentation de ce nombre ?

- Fermeture des carrières
- Facilité d'évacuation
- Présence des essences préférées
- Prix de revient bas
- Autres.....  
.....  
.....

5. D'après votre observation quelles seraient les communautés ou villages les plus touchés par cette exploitation artisanale du bois ?

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

6. a) Quelles sont les essences forestières les plus exploitées dans votre milieu ?

.....  
.....  
.....

b) Parmi ces essences, lesquelles sont elles menacées d'extinction ?

.....  
.....  
.....

7. Connaissez-vous les exploitants oeuvrant dans votre milieu ?

Oui :  Non :  je ne sais pas :

8. Connaissez-vous les identités des exploitants qui opèrent dans votre milieu ?

- Nom :
- Provenance :

9. Connaissez-vous l'itinéraire que prend le bois exploité dans votre milieu ?

Oui :  Non :  je ne sais pas

Si oui lequel ?

.....  
 .....  
 .....

10. Que vous apporte l'exploitation forestière artisanale de bien sur le plan :

- Environnemental ? .....
- Social ?.....
- Economique ?.....

11. Que vous apporte l'exploitation forestière de négatif sur le plan :

Environnemental ? .....

Social ?.....

Economique ?.....

12. Quelles sont les mesures que vous pouvez proposer pour limiter les impacts négatifs de l'exploitation forestière artisanale ?

.....  
 .....  
 .....

13. - Qui délivrent les documents d'exploitation forestière artisanale ?

.....  
 .....  
 .....

- Quel est le service qui est habilité à délivrer ces documents ?

.....

- Connaissez-vous les étapes à suivre pour l'obtention de ces documents ?

Oui :  Non :  je ne sais pas :

Si oui, citez les :

.....  
 .....

14. a) Existe-t-il dans votre milieu des conflits liés à l'exploitation forestière artisanale ?

Oui :  Non :  Ne sais pas :

b) Entre :



- Exploitants et communauté
- Exploitant et exploitant
- Intra communautaire
- Inter communautaire

c) Quels sont les cas actuels

.....

.....

.....

15. Par rapport au passé, ces conflits ont-ils : augmenté                       diminué

16. a) Existent-ils des exploitants forestiers artisanaux dans votre milieu ?

Oui :                                       Non :                                       je ne sais pas

b) Ces exploitants utilisent-ils les membres de votre communauté comme main d'œuvre ?

Oui :                                       Non :                                       je ne sais pas

Si oui en qualité de qui ?

- Comme : - Scieurs
- Abatteurs, machinistes
  - Débardeurs
  - Transporteurs

17. a) Y a-t-il des pygmées dans votre village ? Oui                       Non

b) Si oui participent-ils dans les négociations d'obtention des droits d'exploitation auprès des communautés ?

Oui :                                       Non :                                       je ne sais pas :

c) Y a-t-ils des pygmées qui font l'exploitation forestière artisanale dans votre milieu ?

Oui :                                       Non :                                       je ne sais pas :

18. a) Les pygmées sont-ils utilisés comme main d'œuvre dans l'exploitation forestière artisanale du bois dans votre milieu ?

Oui :                                       Non :                                       je ne sais pas :

b) Si oui en qualité de qui ?

- Comme : - Scieurs
- Abatteurs, machinistes
  - Débardeurs
  - Transporteurs

c) Bénéficient-ils des mêmes avantages que les autres

- Salaire ? Oui                                       Non :                                       je ne sais pas :
  - Même temps du travail ? Oui                                       Non :                                       je ne sais pas :
  - Prise en charge sanitaire ? Oui :                                       Non :                                       je ne sais pas
  - Y a-t-il des travaux réservés uniquement aux pygmées ?
- Oui :                                       Non :                                       je ne sais pas

Si oui, lesquels ?

.....

.....

Pourquoi ?

.....  
.....  
19. a) L'Etat tire-t-il profit de cette exploitation forestière artisanale ?

Oui :  Non :  je ne sais pas

b) Si oui, sous quelle forme ?

- Forme des taxes,

Oui :  Non :  je ne sais pas

- Apport des devises,

Oui :  Non :  je ne sais pas

- Création de l'emploi,

Oui :  Non :  je ne sais pas

Autres.....  
.....

20. a) Existent-elles des femmes exploitantes forestières artisanales dans votre milieu ?

Oui :  Non :  je ne sais pas :

b) Combien sont-elles ?

21. A quel niveau interviennent-elles les femmes dans l'exploitation forestière artisanale ?

- Dans la négociation ?

Oui :  Non :  je ne sais pas :

- Comme ouvrière ?

Oui :  Non :  je ne sais pas :

- Comme transporteur ?

Oui :  Non :  je ne sais pas :

- Comme vendeuse ?

Oui :  Non :  je ne sais pas :

22. De quelle manière l'exploitation forestière artisanale profite-t-il à la femme ?

a) Ecoulement des produits agricoles

Oui :  Non :  je ne sais pas :

b) Accès aux soins de santé

Oui :  Non :  je ne sais pas :

c) Petit commerce

Oui :  Non :  je ne sais pas :

d) Education et scolarité

Oui :  Non :  je ne sais pas :

e) Autres.....  
.....  
.....

23. a) Pouvez-vous donner la quantité de bois produite dans votre milieu par mois, par an ?

b) Quelles sont les difficultés qu'on rencontre dans l'exploitation artisanale du bois ?

c) Quelles sont les quantités produites par espèce ?

24. Quelles sont les statistiques de production des années : 2006 ; 2007 ; 2008.

25. a) Existe-t-il du bois abandonné dans votre forêt ?

Oui :  Non :  je ne sais pas :

b) Si oui, quelle quantité ?

c) De quelles espèces ?

d) Dans quel site ?

e) Par quel exploitant ?

f) Depuis quand ?

26. Quelles sont les causes de cet abandon ?

- Manque des moyens ;

- Fuite des travailleurs ;

- Autres.....

.....

.....

27. Quelles recommandations pouvez-vous formuler pour que l'exploitation forestière profite :

- Aux communautés locales ?

- Aux pygmées ?

- A la Province Orientale ?

- A la nation congolaise ?

28. Existent-elles des associations locales qui font l'exploitation forestière artisanale ?

29. Existent-elles des ateliers de transformation du bois produit dans le milieu ?

30. L'exploitation forestière artisanale du bois est-elle l'unique menace contre votre forêt ?

Oui :  Non :  je ne sais pas :

31. S'il existe d'autres, lesquelles ?

#### COPMTE RENDU DE L'EXERCICE REALISE SUR LE TERRAIN A ALIBUKU

Il s'est tenue dans les assises du bureau OSAPY une réunion en date du 31/01/2009 qui s'était tenue dans le cadre de la restitution des enquêteurs sur l'exercices de l'enquête de l'exploitation forestière artisanale des bois à Alibuku en date du 30/01/2009.

Ont pris part a cette rencontre les personnes ci-dessous :

- Abbé Willy,
- Jean maurice UWONDA,
- Samuël2 BEGAA,
- Papy MOLIMA ,
- Bernard TABITHO,
- Victor KANGELA,
- Bozac BOGUMBI,
- Ernest LOLIA,

- Honoré MUPOPO,
- André SAFARI,
- Marie BOLUNDA WANA
- Stella MWETAMINWA.

Tenant la parole, Abbé Willy à fait mention de l'importance de la dite séance de restitution qui ferra à ce que la suite des activités suivantes puissent être réalisées et aussi de l'irresponsabilité de quelques enquêteurs, dont il avait demandé au chef d'équipe de voir dans quelle mesure qu'il peut changer ceux dont n'aurons pas le temps de réaliser ce travail.

Il avait terminé son mot par le conseil aux enquêteurs et il à passé la parole au formateur C.T Jean Maurice UWONDA pour diriger la séance.

Prenant la parole à son tour, le formateur précité avait fait un petit rappel sur les exposés lors de l'atelier de formation sur « le renforcement de capacité sur l'exploitation forestière des bois », dont il a fait mention au processus de réforme de fond forestier, les mesures d'application du code forestier, l'impact de l'exploitation artisanale et les méthodes participatives dans la collecte des données, technique d'échantillonnage.

Après ce point, il a fait donner la méthodologie du travail en cinq points suivants :

1. Exposé des enquêteurs par le chef d'équipe de la mission à Alibuku,
2. Débat sur la restitution,
3. Intervention de formateur par rapport à la restitution,
4. Présentation du schéma d'un questionnaire d'enquête,
5. Préparation de descente sur le terrain.

Remettant la parole au chef d'équipe pour faire la restitution de la mission.

## I. EXPOSE DES ENQUETEURS

Le chef d'équipe en la personne Bernard TABITHO à donner le plan de son exposé en trois parties dont la justification de retard connu pour le voyage, le déroulement des activités sur le terrain et les remarques et suggestions.

Quant à ce qui concerne le retard, celui-ci se justifie par le fait que tous les documents n'étaient pas encore en possession des enquêteurs suite aux interruptions de l'électricité. C'est qui ferra à ce que cette mission avait eu lieu le 31/01/2009 le matin.

Quitter Kisangani vers 6h30, l'équipe à trainer au niveau de pont Tshopo suite à une forte pluie dont l'équipe avait jugé bon d'entré sous la pluie pour Alibuku dont nous sommes arrivés vers 11h45'.

Après avoir présenté les civilités chef le chef du village en profitant à lui expliquer ceux de quoi nous sommes venus réaliser chez lui. Après la signature de l'ordre de mission par ce dernier, on avait reçu l'ordre de commencer les enquêtes.

Six questionnaires ont été remis a chaque enquêteur dont le travail s'est réalisait de la manière ci dessous : quatre cahier (questionnaire) par village et que chaque enquêteur devrait réaliser quatre homme et deux femmes en total.

L'enquête en soit s'était bien déroulée et nous étions bien reçus par la communauté dont elles nous répondaient pour les questions dont elles avaient des réponses.

Lors de déroulement des enquêtes, quelques difficultés ont été soulevées :

- La non hiérarchie des questionnaires qui ne dépend pas des communautés locales,
- La crainte de la communauté locale vis-à-vis de certaines questions,

- Le refus de la communauté locale aux questions dont cette dernière a été justifiée du fait que la personne c'est-à-dire l'enquêteur au nom de Papy MOLIMA, pour lui le milieu était nouveau et qu'il n'était pas connu dans le milieu.

Quelques suggestions ont été formulées :

- D'orienter ou de catégoriser les questionnaires selon les spécialisations (communauté locale, Administration forestière et les exploitants),
- De bien doter les enquêteurs des pièces administratives telles que l'ordre de mission à chaque enquêteur.

Précisons ici que cette restitution a été complétée par les autres enquêteurs qui avaient abordé les mêmes sens.

Commencé l'enquête à 12h30, elle s'est terminée à 18h00 dont nous nous sommes arrivés à Kisangani à 19h55'.

## II. DEBAT

Le débat ou les discussions ont tourné autour de :

- ✚ La méthodologie de travail,
- ✚ Les sources d'information,
- ✚ La mise en confiance.
  - ✓ En ce qui concerne la méthodologie, ça vaut la peine de bien localiser la communauté locale selon la quelle vous aurez à travailler avec en suivant toutes les procédures d'échantillonnage,
  - ✓ Quant aux sources d'information, après les différents avis et discussions, il est retenu ce qui suit :
    1. Volume, cubage, informations techniques et administratives ; il faut consulter les couches suivantes : les superviseurs de l'environnement au niveau des territoires et des postes d'encadrement administratif, les contrôleurs de l'environnement, Abatteurs et machinistes, DGI, DGM et OFIDA.
    2. Information sur les abus et conflits causés par l'exploitation forestière artisanale du bois et information générale, on va contacter les couches suivantes : les chefs coutumiers de groupement et des localités, les leaders de communauté, les associations locales, les missionnaires et la population (Bantous et les pygmées).  
Signalons ici le cas de traçabilité qui sera contrôlé par la deuxième catégorie de source d'information.
  - ✓ Pour ce qui concerne la mise en confiance, c'est important de doter les enquêteurs de la mise en confiance étant donné qu'il y a d'autres informations qu'on peut acheter et qui nécessitent que des moyens financiers.

## III. LES INTERVENTIONS DE FORMATEUR C.T. Jean Maurice UWONDA

Ses interventions ont tournées autour de :

1. Décalage du temps de voyage,
2. Comment surmonter les obstacles sur le terrain,
3. Comment traduire un questionnaire d'enquête.

Pour le décalage de temps, il est l'un des facteurs le plus important lors de la réalisation de telles enquêtes car dit-on toute approche provoque une résistance.

Pour surmonter les obstacles ou les difficultés, il faut :

- Eviter de s'entretenir avec plus d'une personne dans un ménage,
- Pour ceux qui savent lire et écrire, leurs donner le questionnaire pour qu'ils arrivent à répondre eux même en remplissant les cases,
- Utiliser même les appareils d'enregistrement,
- Faire passer le message avant l'arrivée des enquêteurs sur le terrain c'est-à-dire que le chef doit faire passer le message aux niveaux de communauté locale,
- Tenir compte des variables,
- Faire attention aux phrases introductives devant le chef,
- Utiliser la prudence

Il a appuyé aussi l'esprit de la mise en confiance qui est important sur le terrain lors des enquêtes et que cette dernière ne peut pas être donnée en public mais plutôt en secret.

Une précision avait été donnée par l'Ir. Ernest LOLIA sur la différence qui existe entre abatteur et machiniste.

Un abatteur, c'est une personne qui connaît manipuler la tronçonneuse tandis qu'un machiniste c'est un technicien qui vient pour scier les arbres en fonction des dimensions prévues par l'exploitant et que celui-ci est payé en fonction des m<sup>3</sup> produits.

#### IV. PRESENTATION DU SCHEMA D'UN QUESTIONNAIRE D'ENQUETE

Il existe trois parties pour cette dernière :

1. Exposé de motif ou l'annonce dont cette dernière doit toujours se réaliser quelques jours avant la descente sur terrain pour que la communauté soit déjà préparée moralement.

L'exposé de motif doit se réaliser en commençant par votre présentation en signalant l'organisation qui vous a envoyé, quelle est la cause de votre enquête, pour ce il faut avoir un langage de courtoisie car c'est à partir de ce-ci qu'on aura à gagner la morale de la communauté,

2. Les consignes sur la manière dont l'entretien va se dérouler ; si c'est par écrit, sa vaut la peine de bien préciser en montrant à la communauté la façon de répondre.

Quelques exemples ont été formulés en fonction de ce point :

- Pour les questions à choix multiple, vous pouvez cocher dans la case qui convient à la réponse,
  - Pour les questions libres, répondre ce que vous savez en bref.
3. Questionnaire proprement dite, sa vaut la peine de commencer à poser les questions qui ne demande pas trop de réflexion, c'est mieux de commencer avec des questions les plus faciles pour terminer avec celles qui sont difficiles.

Une précision importante avait été donnée par le formateur en disant qu'à la fin de chaque entretien, il faut toujours remercier l'enquêté vers la fin de l'enquête.

#### IV. PREPARATION DE DESCENTE SUR LE TERRAIN

C'est important de demander ce qui suit :

- ❖ A l'organisation si l'information avait déjà été envoyée et arrivée au lieu où l'enquête sera réalisée : Province, District, Territoire et collectivité.
- ❖ Les pièces administratives : Ordre de mission pour chaque enquêteur, carte de membre, carte de service et laisser passer.

Pour toutes ses pièces, il faut savoir les classer, les mettre dans les endroits accessibles où on peut facilement les récupérer,

- ❖ Préparer les matériels dont les questionnaires doivent être au nombre suffisant, les stylos, les carnets, l'ancre correcteur, l'agrafeuse, les produits pharmaceutiques, habillement personnel, les chaussures adaptées au milieu, les appareils photo, enregistreur, de communication, ect...

S'informer de l'avance du milieu sur les maladies et les activités qui s'œuvrent dans le milieu.

- ❖ Eviter d'amener trop des choses ou de prendre les bagages qui ne pèsent pas sur le terrain.

Quant à ce qui concerne la psychologie ou la morale, il s'est dégagé ce qui suit :

- Avoir la confiance en soi,
- N'est pas souffrir de complexe,
- Etre humble et simple,
- Ecouter beaucoup et écrire beaucoup, éviter des ruptures lors de l'enquête,
- Avoir un langage de courtoisie.

#### AUTRES DISPOSITIONS A PRENDRE

Dès que vous êtes sur le terrain dans un ménage, il faut toujours demander l'autorisation de se parler avec la femme chez son mari et vis versa chez la femme avant de commencer l'entretien. Il faut éviter d'être isoler et éviter de chasser les enfants lors des entretiens avec les parents pour besoin de sécurité.

Il ne faut jamais se montrer ou se manifester l'indisponibilité devant un enquêté, savoir supporter les aspects physiques des enquêtés (les handicapés et les autres).

Dans tous ceux-ci, la courtoisie est la règle du jeu.

Il a terminé son mot par des conseils et des souhaits pour la réussite de ses enquêtes sur l'exploitation forestière artisanale du bois.

Commencée à 10h45, la réunion s'est clôturée à 16h00.

Fait à Kisangani, le 31/01/2009

Secrétaire rapporteur

*Samuël*2 BEGAA YENDJOGI